

# Ni fatalité, ni malédiction : les dessous de l'hypocrisie et de l'espoir en Haïti

---

**Michel FRADIN de BELLABRE, ancien officier de coordination au sein du Centre conjoint des Opérations de l'Etat-major central de la MINUSTAH et Marc NABETH, chercheur associé à l'Institut Thomas More, secrétaire de la Fondation Entrepreneurs de la Cité et consultant CGSI en microassurance, notamment impliqué dans des programmes en Haïti depuis 2007, reviennent trois semaines après le séisme du 12 janvier sur la seule malédiction qui touche réellement Haïti : celle de l'incurie et du défaut d'anticipation.**

---

A la suite du tremblement de terre de Lisbonne qui tua en plein jours plusieurs dizaines de milliers de personnes à la Toussaint 1755 et qui suscita l'effroi de l'Europe, Rousseau écrivit à Voltaire : « *Convenez, par exemple, que si la nature n'avait point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également, et plus légèrement logés le dégât, eut été beaucoup moindre, et peut-être nul* » (1). Le désastre qui vient de s'abattre sur Haïti ne réactualise pas seulement cette analyse ; il illustre surtout la sinistre indifférence passée de nos propres



responsables politiques, l'incompétence des autorités haïtiennes, et finalement une hypocrisie généralisée. Alors que nombre de discours, de bon aloi ou de bistrot, tendent depuis plusieurs années à présenter, sous une forme à peine voilée, Haïti comme un pays maudit, les Haïtiens comme des enfants incapables de se prendre en main depuis l'abolition de l'esclavage, un peuple fatalement condamné à manger des galettes de boue, il semble utile de mettre à bas cette vulgate indécente, et de rappeler que ce qui tue ce peuple est bien autre chose qu'un abominable tremblement de terre...

## Une lucidité inutile

Dans un récent article de la presse quotidienne, on pouvait lire : « *le chef de la diplomatie française a précisé jeudi sur France Inter que deux autres avions français de "gros tonnage" devraient "arriver aujourd'hui" à Haïti. Le porte-parole du Quai d'Orsay, Bernard Valero, ajoutait que l'un des avions transportait "du matériel et des experts de la sécurité civile", et que l'autre devait "transporter un hôpital de campagne, destiné à être installé dans le périmètre de notre ambassade", le plus tôt possible* » (2). L'initiative est à saluer. Il reste que ces experts auraient été bien plus utiles avant, lorsque dès juillet 2009 un plaidoyer pour la création d'un Corps de Protection civile en Haïti fut envoyé au cabinet du Premier ministre et à celui du ministre des Affaires étrangères français – des représentants de l'ambassade de France à Port-au-Prince, manifestant pour leur part un silence courtois et tout diplomatique lors de la présentation du projet.

Ce document proposant des actions concrètes commençait par l'introduction suivante : « *Contrairement à certaines idées reçues, la première cause de l'insécurité en Haïti n'est pas la criminalité ambiante (kidnapping, meurtres, lynchage, etc...), dont il faut d'ailleurs relativiser l'ampleur, mais bel et bien les catastrophes naturelle et/ou technologique, voire les accidents de la route. En effet, l'explosion démographique, les constructions anarchiques et la dégradation de l'environnement rendent Haïti très vulnérable aux catastrophes naturelles. Et comme si cela ne suffisait pas, les prédictions de l'ingénieur Claude Prépetit, pour Haïti et Port-au-Prince en particulier, frisent l'apocalypse. Lors d'une présentation, le 26 mars 2008 dans un grand hôtel de la capitale, ce géologue a précisé qu'Haïti avait déjà été victime d'un tremblement de terre destructeur au XIXe siècle. "On doit s'attendre à ce qu'il se reproduise dans le futur et à n'importe quel moment. De même qu'il y avait eu de grands dégâts à l'époque, on doit s'attendre au pire aujourd'hui en raison de notre condition environnementale alarmante", affirme-t-il en évoquant la possibilité que Port-au-Prince ou le Cap-Haïtien, deuxième ville du pays située dans le nord (d'Haïti), soient secouées par un séisme de 7,7 sur l'échelle de Richter* » (3).

Au delà des nombreuses études géologiques soulignant les risques importants de tremblement de terre (4), notamment dans le sud d'Haïti et la capitale Port-au-Prince situés sur une faille gigantesque qui traverse l'île d'ouest en est, la constatation sur le terrain de l'absence quasi complète de moyens de sauvetage des populations touchées par des cyclones en série de 2008, plaidait déjà largement pour la création d'un corps de Protection civile. La proposition, forte de 70 pages, revenait notamment sur la mise en place efficace du Corps de Protection civile (KPC) au Kosovo avant de traiter plus spécifiquement du cas haïtien. La conclusion du document était sans équivoque : « *Il devient donc urgent et impératif qu'une mobilisation nationale et internationale ait lieu autour d'un projet d'envergure et fédérateur pour faire en sorte que ces catastrophes ne deviennent pas une fatalité. La proposition de création d'un Corps d'instruction et d'intervention de la protection civile en Haïti rattaché à la DPC, telle que défendue dans ce plaidoyer, représente un des moyens pour parvenir à ce but* ». 40 millions d'euros et 4315 postes « ouverts budgétisés » permettaient de mettre en place une capacité de réponse et de secours efficace en cas de désastre (5).

Cet appel ne reçut aucun écho. Cette indifférence ne fut pas uniquement celle de la France, puisqu'il n'attira pas plus de soutien de la part des autorités canadiennes, de la Minustah (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti), de nombreuses ONG ou du gouvernement haïtien. Pourtant, cette crainte n'avait rien de fantasmagorique et n'était pas le fait d'experts isolés français ou haïtiens. L'annexe du plaidoyer reprenait en effet un article du quotidien *Le Nouvelliste* qui dans son édition du 12 novembre 2008 s'interrogeait : *A quand les sapeurs-pompiers ?* Il convient de s'y arrêter un moment.

La gestion chaotique des secours lors de l'effondrement de l'école La promesse évangélique de Nérette qui fit 91 morts et 162 blessés, interpellait de fait de nombreux Haïtiens. Le Premier ministre français, François Fillon avait alors dépêché à Port-au-Prince un envoyé spécial, Arno Klarsfeld, pour une mission d'évaluation de son aide à Haïti. On en mesure à présent la redoutable efficacité... L'article dénonçait dans un premier temps le contraste saisissant entre la réalité des victimes et le cynisme des opportunistes de l'horreur : « *Une école s'écroule, des dizaines de victimes, pour la plupart des enfants, sont bloqués sous les décombres. La police, la MINUSTAH, la Croix-Rouge, des officiels du Gouvernement, des politiciens sordides en quête de capital politique, des parlementaires à la recherche de programme et de fonds d'urgence, la presse, tout le monde arrive sur les lieux à la vitesse « grand V », chacun pour des raisons différentes, pour des intérêts différents. La plupart des gens présents ne font qu'encombrer les lieux, et les agents de police ont le plus grand mal à évacuer une foule qui n'a pas l'habitude de la discipline et qui est incapable de comprendre à quel point elle gêne les opérations. Pendant ce temps, les volontaires de la Croix-Rouge font de leur mieux pour s'organiser et transporter les blessés. Des secouristes volontaires, les premiers sur les lieux, se battent pour sauver le plus de vies possible, parfois au péril de la leur. Les pompiers sont là, eux aussi, pas mieux équipés que les volontaires dont ils ne se distinguent que par leur accoutrement. Sans équipement, sans technologie, ils doivent faire face aux conséquences de la catastrophe, eux sur qui repose l'espoir de nombreux parents dont les enfants sont sous les gravats* ». Face au spectacle d'une telle anarchie, le journal poursuit implacablement son réquisitoire : « *Pourquoi nos pompiers ne peuvent-ils pas gérer la situation tous seuls, comme des grands, surtout qu'ils ont l'aide de volontaires dont on ne peut*

*qu'admirer le courage et la ténacité ? Que se passerait-il donc si cinq, dix bâtiments s'effondraient en même temps ? Qui pourrait faire face à une telle situation ? La vérité est là, cruelle, stupide et profondément haïtienne. Le corps des pompiers n'existe que sur du papier. Même si les hommes qui sont censés être des sapeurs-pompiers sont là, s'il existe un immeuble pour les loger ainsi que quelques véhicules délabrés, on ne peut honnêtement dire qu'il existe un corps de sapeurs-pompiers en Haïti ». L'article concluait enfin sur ce qui paraissait une évidence à certains, beaucoup moins pour des décideurs : « Les différentes catastrophes qui se sont abattues sur le pays, cette année, ont démontré l'importance et l'urgence de la création d'un véritable corps national de sapeurs-pompiers capable de se déployer dans les différentes régions du pays pour offrir un service valable à la population. Les volontaires de ce corps devraient non seulement recevoir une formation initiale après leur engagement, mais encore une formation continue et de perfectionnement tout au long de leur carrière. Ce système appliqué en France a déjà prouvé son efficacité [...] La création du corps national des sapeurs-pompiers est une urgence nationale à laquelle il faut une réponse pressante et sérieuse. Être sapeur-pompier est un métier qui s'apprend. Cela ne s'improvise pas ».*

Le journal *Le Matin*, l'autre grand quotidien du pays, rappelait de son côté en juin 2008 l'importance de passer de la gestion de l'urgence à la prévention efficace, consacrant une page complète à la problématique des catastrophes naturelles. L'article revenait ainsi sur les travaux de l'universitaire Marie-Ange Roy alors présentés devant l'auditorium de l'Institut national de gestion et des hautes études internationales (Inaghei) de Port-au-Prince. Elle déplorait notamment le fait que les dirigeants haïtiens privilégiaient les risques de cyclone en négligeant tous les autres auxquels il faudra faire face, et que la seule stratégie mise sur pied pour la gestion des catastrophes naturelles résidait dans les stratégies de secours, de courte durée et coûteuses alors qu'une stratégie de prévention se basant sur l'information et la sensibilisation de la population coûterait moins cher : « *Il faudra aussi, disait-elle, élaborer des plans d'actions pour chaque type d'aléa, définir les besoins prioritaires, prévoir des fonds de gestion des risques et des désastres au niveau départemental, communal et local en sensibilisant la population sur la nécessité d'y contribuer, promouvoir la protection de l'environnement par des actions concrètes et de prévoir les ressources matérielles et financières nécessaires à la réduction des risques. Sinon, les risques d'être victime d'une nouvelle catastrophe n'iront qu'en augmentant* » (6).

Cette analyse n'est naturellement pas spécifique à Haïti. La géographe Yvette Veyret insistait déjà en 2006 dans la revue française *Questions internationales* sur les enjeux de la prévention, en rappelant que celle-ci se traduisait concrètement par la mise en place de normes et de codes de construction, de programmes d'assurance, par la mise en œuvre de politiques de planification et d'aménagement et qu'un dollar investi en prévention permettait d'économiser 100 dollars en coûts de réhabilitation après des catastrophes naturelles extrêmes (7). Les perspectives effroyables décrites par le géologue Claude Prépetit et le géophysicien Eric Calais, les craintes mentionnées ci-dessus méritaient clairement d'être prises en compte. Elles ne le furent pas du tout – sauf par quelques acteurs clairvoyants dont l'un, l'assureur haïtien Alternative Insurance Company (AIC), mérite qu'on parle de lui (8).

## Le cas d'un acteur haïtien pragmatique et responsable : l'assureur AIC

Cette compagnie privée, premier assureur du pays, illustre une réalité haïtienne, celle d'une excellence humaine et professionnelle. Il est vrai aussi sans doute que les médias privilégieront souvent les images spectaculaires de bidonvilles et de violence au quotidien d'un peuple et d'une île aux atouts considérables. Qu'on nous autorise donc à parler ici de personnes de talents et d'initiatives de grandes qualités – personnes et initiatives d'ailleurs reconnues internationalement puisque le PDG d'AIC, Olivier Barrau, fut l'un des invités en novembre 2009 du Forum Mondial de l'Economie Sociale (9). La directrice du département de microassurance d'AIC, Isabelle Delpeche, fut pour sa part conviée lors des derniers Etats généraux de la FANAF (Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines) à présenter les programmes d'assurance d'AIC à destination des populations à faible revenus (10).

Bénéficiant du soutien du programme *Microinsurance Innovation Facility*, créé par le BIT et la *Bill & Melinda Gates Foundation* (11), l'assureur reçut en septembre 2009 le second prix du concours des *Pioneers of Prosperity*, récompensant parmi plus de 640 candidats de la zone Caraïbes, les entreprises

privées les plus innovantes, les plus dynamiques et les responsables susceptibles de servir de « *puissants modèles qui inspireront et influenceront à leur tour une nouvelle génération de chefs d'entreprises pour le terroir, dans la région et dans le monde entier* ». Parmi les dix premiers lauréats, deux étaient haïtiens – l'autre, Solutions SA, étant une société de nouvelles technologies. On peut aisément mesurer la performance de ces deux sociétés à l'aune de la philosophie de ce concours : « *Basé sur notre expérience, le Programme de Prix Pionniers de la Prospérité croit que des entreprises dynamiques existent même dans les environnements les plus difficiles. Nous estimons qu'une plus grande prospérité ne peut être atteinte dans les marchés émergents que si les modèles de succès qui y évoluent sont mieux compris et largement imités. Médiatiser des réussites locales, en se concentrant sur les petites et moyennes entreprises, contribuera à inspirer une nouvelle génération d'entrepreneurs pouvant servir de moteur de croissance et de prospérité pour leur pays* » (12).

Partant du constat que seules 300 000 personnes étaient couvertes par une assurance traditionnelle (soit un peu moins de 4% de la population) et que l'assurance sert d'abord à réduire la pauvreté, reprenant en cela les analyses de l'économiste François-Xavier Albouy (13), l'assureur s'impliqua dès 2007 dans le secteur de la microassurance afin de diffuser un produit populaire à très grande échelle touchant toutes les couches de la population. et tenant compte du contexte socioculturel des Haïtiens. AIC est de fait aujourd'hui l'unique assureur classique en Haïti à s'être lancé dans la microassurance.

Etant au cœur du risque et de la population, des couches aisées jusqu'aux zones rurales reculées via son partenariat avec l'organisme de micro-crédit Fonkoze, AIC redoutait plus que tout le risque de tremblement de terre, estimant qu'un séisme important était susceptible de faire près de 300 000 morts et disparus... Il est impossible à l'heure qu'il est de savoir quel sera le bilan des pertes humaines et matérielles, et ce bilan sera de toute façon impossible à établir quand on sait qu'en Haïti environ 60% des naissances et 40 % des décès ne font pas l'objet de certificats. Force est hélas de constater que l'ampleur du désastre n'était sans doute pas surestimée. Ces craintes incitèrent AIC à réassurer tous ses programmes de microassurance, comme il le faisait déjà pour des programmes d'assurance classique.

En novembre 2008, l'effondrement de l'école La promesse évangélique de Nérette, suivie quelques jours plus tard par l'écroulement d'une autre école, rendit encore plus prégnant la crainte sismique pour l'assureur AIC. Cette crainte s'inscrivait en réalité dans un cadre plus général des catastrophes naturelles. Marqué par la tragédie des Gonaïves, dévastée par des cyclones, l'assureur travaillait avec l'USAID (Agence des Etats-Unis pour le Développement International) et Fonkoze sur un programme permettant de couvrir les biens des personnes disposant d'un micro-crédit, à savoir les bâtiments, aménagements et installations liés à la construction, les matériels, mobiliers et équipements professionnels les marchandises, tout objet stockable destiné à être vendu, transformé ou planté, toute plantation, récolte ou bétail destinés à la commercialisation et ayant été l'objet d'un crédit. Ces couvertures devaient compléter la microassurance vie-emprunteur et frais funéraires déjà offerts aux clients de la Fonkoze. Dans le projet soumis en 2008 au *Microinsurance Innovation Facility*, l'assureur écrivait : « *AIC souhaite également mettre en place des programmes de prévention aux CatNAT (envoi de sms en cas d'alerte cyclonique, etc.) et de santé* ».

Il s'agissait pour AIC de travailler en amont du risque (prévention des cyclones ou des tsunamis) et en aval (l'assurance et la réassurance), avec différents partenaires. Des rencontres s'étaient tenues en juillet 2009, entre AIC et les auteurs de l'article afin de connecter les projets... Le temps manqua, ainsi que le soutien des autorités publiques haïtiennes, françaises et autres. Reste l'infinie tristesse et le sentiment surtout qu'un Corps de Protection Civile installé et formé grâce à l'expertise de la France ou des Etats-Unis dans ce domaine, aurait pu sauver des vies – plus de vies.

## Anticiper vaut mieux que réparer

La catastrophe a eu lieu, les autorités françaises, pourtant sollicitées avant le séisme, protestent contre la « main mise des Etats-Unis » sur l'aéroport de Port au Prince et les concerts de charité se multiplient... La communication est à l'œuvre et des centaines millions d'euros affluent désormais vers Haïti. C'est une bonne chose. Et c'est naturellement mieux que rien. A présent, le spectaculaire et

l'effroi des images ont envahi les écrans et les ondes, et nombre d'ONG bénéficie de l'aide financière. L'argent « pleut » sur Haïti et les vautours vont réapparaître. Outre la compétition qui va se jouer pour la captation de la manne, une bonne part sera détournée en amont par les circuits classiques du vol et de la corruption. Déjà l'ancien président Aristide, dont le passé particulièrement trouble n'est plus à démontrer, se propose de revenir pour aider son pays.

Serge Sur, rédacteur en chef de la revue *Questions Internationales*, s'inquiétait déjà en 2006, après le tsunami, des défauts du « spontanéisme », qui gâche une solidarité très active des opinions publiques, manifestée par des dons abondants dont en définitive on peine à connaître et à évaluer l'utilisation : « *une réglementation publique en la matière serait fort utile* », jugeait-il avant d'évoquer le rôle et l'expérience très utiles des militaires et l'importance de la coordination : « *A certains égards ces opérations sont proches des opérations internationales de paix, pratiquées depuis longtemps par de nombreux pays. Au-delà de leurs missions de secours, des problèmes de sécurité peuvent résulter du désordre qu'entraînent fréquemment les catastrophes [...]. Au fond, de façon segmentaire mais dispersée, le nombre et la qualité des moyens disponibles sont déjà remarquables* » (14). Le texte est de 2006 et voilà où nous en sommes en Haïti, par suite de la faiblesse du gouvernement haïtien et d'une aide internationale sans vision à long terme.

Le professeur Michel Vaté, de l'Institut Thomas More, promeut de son côté depuis plusieurs années la mise en place d'une plateforme nommée PlaNet Re à laquelle seraient confiées essentiellement trois fonctions : Une fonction de réassurance qui a pour but de stabiliser les unités de microassurance qui existent déjà ; Une fonction d'assistance qui accompagne l'extension de l'assurance en direction des risques qui menacent directement la capacité productive des personnes et/ou leur sécurité alimentaire – et qui aide à moderniser les stratégies de survie traditionnelles ; Une fonction logistique qui serve de « tête de pont » pour l'aide extérieure dans les situations catastrophiques (15). En vain, jusqu'ici...

Les idées existent. Aussi, pourrions-nous imaginer un autre sort pour Haïti que celui qu'on lui voit si elle avait pu bénéficier depuis plusieurs années d'un gouvernement responsable, d'un corps de protection civile important et coordonné avec des organisations locales et internationales soigneusement sélectionnées, de la fourniture d'ambulances, de centres de santé ne souffrant pas au quotidien de ruptures de stocks, de la construction de logement sociaux en place des bidonvilles, d'un soutien économique et politique moins cynique, évitant la poursuite d'un exode rural propice à la bidonvilisation, bref, si Haïti n'était pas réduit à un peuple incapable de survivre sans la charité ! Mais Haïti n'est pas cela et les Haïtiens ne méritent pas ce jugement. Ils auraient mérité qu'on anticipe les risques qu'ils encouraient au quotidien. Ils auraient mérité qu'on lutte contre la vulnérabilité, « cause et conséquence de la pauvreté », comme le dit William T. Vollmann (16).

## Il n'y a pas de malédiction haïtienne !

*Le Monde* du 15 janvier 2009 consacrait une page entière à la tragédie en titrant : « *Haïti : la malédiction* ». Le sous-titre indiquait : « *Depuis deux siècles, l'histoire de l'ancienne perle des Antilles est marquée par une litanie de tragédies, sur fonds de tensions sociales, de violences et de crises politiques* » (17). C'est aller un peu vite en besogne... Réduire l'histoire de la nation haïtienne, quelles que soient les souffrances qu'elle a enduré et qu'elle continue à endurer, à une quelconque « malédiction » est bien insuffisant et permet trop souvent de faire l'économie des visages et des histoires personnelles.

Il ne faut notamment pas oublier le *Code noir* et ce qu'a de fondateur la mémoire de l'esclavage. L'oublier serait dépasser de très loin l'interrogation de Régis Debray : « *Pourquoi Haïti est-elle dans notre histoire et pas dans notre mémoire ?* » (18). Haïti est comme chassée de notre propre histoire, ou plutôt elle continue de « faire tache », pour reprendre les mots de l'historien haïtien Christophe Wargny : « *Si le commerce n'a pas d'odeur et se pratique avec l'île à sucre, nul Etat n'entend reconnaître l'impardonnable blasphème que constitue l'indépendance d'une colonie d'esclaves. Cette première émancipation fait tache. Il faut s'assurer que jamais elle ne fasse école. Pour l'Europe, alors centre du monde, comme pour les Etats-Unis voisins, Haïti est une aberration juridique et politique. Une menace* » (19). Notre propos n'a rien à voir avec un quelconque « sanglot de l'homme blanc »,

toujours prêt à battre sa coulpe et à ignorer complaisamment la responsabilité des autorités politiques dans la tragédie de leur propre pays, en Haïti ou ailleurs. La tyrannie, la violence ou l'incompétence des responsables politiques haïtiens n'ont presque jamais cessé et les discours ampoulés des sénateurs haïtiens sur la constitutionnalité de tels décrets s'apparentent plus à un jeu théâtral qu'à un souci de répondre à la grande vulnérabilité du peuple haïtien.

Le discours du président René Préval, devant des membres de l'ONU, quelques semaines après le cyclone des Gonaïves ayant fait plus de 800 morts, finira de nous convaincre du peu d'intérêt des pouvoirs publics haïtiens à l'égard de leurs populations. Accusant Christophe Colomb et ses descendants blancs d'avoir déforesté Haïti et d'être finalement responsable de ce désastre écologique, il ignore superbement que la dictature des Duvalier avait bel et bien préparé pendant 30 ans le terrain et que le déboisement en Haïti s'est accéléré à grande vitesse pendant l'embargo décidé par l'ONU de 1991 à 1994 : « *En 2008, il ne reste plus que 1,5% de couverture forestière [..]. Pendant cette période, le kérosène et le pétrole figuraient parmi les produits touchés par le blocus économique, et la population n'a eu d'autre recours que de poursuivre la coupe effrénée des arbres pour assurer ses besoins en éclairage et pour la cuisson. Depuis, sans aucune intervention de l'État haïtien pour trouver une alternative à ces combustibles, la déforestation se poursuit et risque de s'accroître face à la flambée du baril de pétrole sur le marché international* », rappelle la journaliste haïtienne Nancy Roc (20). Cette rhétorique consistant à accuser l'histoire ou l'étranger de ses propres malheurs n'est cependant pas l'apanage du président René Préval, au demeurant personnage sans doute plus intéressant et complexe qu'il n'y paraît. Elle est utilisée par d'autres pays.

Il faut donc redire que la catastrophe qui s'est abattue sur Haïti n'a rien à voir avec une quelconque malédiction et que l'horreur actuelle était évitable, à la condition qu'une volonté politique, aussi bien internationale qu'haïtienne, se soit réellement manifestée. Le fonctionnement de l'aide humanitaire au lendemain de catastrophe semble hélas répondre à un *business model* plus habituel.

## Haïti : l'énergie et l'espoir

Il est également de bon ton de mobiliser la planète autour du réchauffement climatique et de dépenser des millions pour des colloques sur ce sujet. Le développement durable est pourtant parfois devenu un paravent qui évite de poser des questions directement à ceux qui déboisent effectivement. Il serait intéressant en ce sens que nos décideurs viennent discuter avec ces paysans haïtiens qui, faute de pouvoir vivre de leur agriculture (le riz haïtien coûte deux fois plus cher que le riz américain importé mais fortement subventionné – phénomène à rapprocher de l'agriculture laminée de nombre de pays en développement), n'ont souvent que le choix entre le déboisement permettant de vendre le bois de chauffe et l'exode vers les bidonvilles.

Citant les travaux de Pierre Adam sur la gestion économique et rationnelle des déchets solides de la ville du Cap-Haïtien, l'économiste de la santé, Natacha Odonnat rappelle que le cadre dépeint à propos du Cap est le même pour Port-au-Prince et son agglomération : « *Les immondices s'accumulent dans tous les coins de rues, les odeurs nauséabondes émanent du réseau d'égout. L'assainissement des villes est l'une des conditions essentielles qui fait du déchet un bien dont la gestion doit être contrôlée au profit de la protection de la santé publique. Depuis ces vingt dernières années, l'explosion démographique, l'urbanisation anarchique, la détérioration des ouvrages d'art et la non-application des normes et des principes régissant l'environnement, menacent la qualité de la vie de la population. L'urbanisation n'étant pas contrôlée, la périphérie de la ville est victime de l'exode rural entraînant l'expansion des bidonvilles. Les latrines construites dans la cour ou à l'angle des maisons pour être curées de façon régulière par la direction d'hygiène publique (DHP), n'existent presque plus. La surpopulation dans les ménages a conduit à l'élimination des latrines pour y construire une autre pièce. Les gens utilisent parfois les toilettes des parents ou des amis, vont jusqu'à un boulevard ou à proximité d'un ravin pour se soulager. Les déchets quant à eux posent d'autres problèmes. Ils sont collectés par des brouettiers qui les déversent aux alentours des marchés, dans les ravins et sur le littoral créant ainsi, un environnement insalubre à travers toutes les artères de la ville. Les ordures ménagères ne constituent pas en elles-mêmes un moyen de propagation des maladies contagieuses ;*

*mais elles peuvent contenir des tissus souillés, des déjections d'animaux domestiques, des poussières contaminées. Dans ce-cas là, une certaine prudence s'impose ; car la présence de germes pathogènes n'est pas à exclure. Il n'en reste pas moins vrai que ces nuisances disparaissent si la collecte est bien organisée » (21). Autant d'éléments qui nous incitent à comprendre le choix de ceux qui déboisent, pourvu qu'on ne meure pas de faim.*

Pourtant, des améliorations sensibles étaient observables tant au niveau de la gestion des déchets dont on vient de parler que d'autres problèmes bien connus dans le pays. Des progrès étaient par exemple observés dans la lutte contre la corruption dans la police haïtienne. Cette même police obtenait, avec l'aide de la Minustah, des résultats considérables sur le front de la lutte contre le kidnapping. Peu à peu, la Minustah elle-même perdait aux yeux de nombre d'Haïtiens le titre peu glorieux de *Tourista*. Les gangs étaient sur la défensive, les routes se reconstruisaient, l'assureur AIC recrutait et formait en nombre des jeunes diplômés pour soutenir sa croissance, le petit hôtel familial Villa Thérèse, ouvert en 2008 à Pétienville, était à présent complet et s'agrandissait sans perdre sa qualité d'havre de paix et de chaleur humaine. Tous ces espoirs semblent à présent anéantis. De Villa Thérèse, il ne reste rien, tandis que la menace des gangs est plus que jamais redoutée. Il reste que ces deux dernières années s'inscrivaient dans une dynamique positive et pour peu que les décideurs haïtiens et leurs soutiens étrangers misent aussi bien sur les ressources humaines que sur la beauté de l'île, Haïti pourrait prétendre à redevenir la « perle des Antilles ». Il y eut un temps où les Dominicains jalouaient les Haïtiens... Tout est à reconstruire mais, malgré l'enfer, ce peuple « *imbu* » de foi, pourra bien un jour vivre et rire à nouveau...

Les consolations ne valent naturellement rien à l'heure qu'il est et il est sans doute plus prudent et rationnel de se souvenir avec la géographe Sylvie Brunel que la responsabilité de reconstruire incombe aux pouvoirs publics et aux décideurs financiers, haïtiens ou étrangers, que tout est affaire *in fine* de volonté : «*Chaque fois qu'un pays décide de s'atteler aux raisons de la pauvreté, notamment en milieu rural, les résultats arrivent vite [...]. Il faut moins de dix ans pour changer la face d'une région : dix ans pour voir sombrer le Zimbabwe et naître le Malawi, dix ans pour redresser le pauvre Mozambique tandis que le riche Angola se consume autour de la rente pétrolière. La recette est simple et peut être déclinée partout. Des pouvoirs publics intègres et préoccupés par l'intérêt général, une population formée et confiante en l'avenir, une fierté nationale qui permet de souder les énergies autour d'une vision commune, des infrastructures qui assurent la circulation de l'information, des marchandises et des hommes, des institutions qui fonctionnent sans être minées par la corruption et le manque de moyens (les deux allant généralement de pair), des dépenses sociales solides dans les secteurs clés du développement, une protection contre les importations sauvages qui ruinent les producteurs nationaux...et voilà un pays qui abolit la pauvreté en l'espace de quelques années» (22).*

Cette volonté passe par un changement de regard de nombres d'Haïtiens sur eux-mêmes, et des étrangers à l'égard d'Haïti. Telle est la conviction de notre ami écrivain et entrepreneur Alix Duplessy lorsqu'il récuse les postures d'un Etat mendiant ou celles et d'un peuple accroché à une culture trop passéiste qui réclame réparations pour les injustices commises à son endroit. Bien sûr, cet appel paraît *pour l'instant* décalé et la mobilisation (relative) actuelle montre qu'il est toujours plus facile de donner rapidement un peu d'argent à un mendiant sans visage.

Haïti n'est pourtant pas davantage l'enfant immature à qui il faudrait donner la main que ce mendiant qui nous effraie. Les visages souvent aujourd'hui fermés mais sourient quand on les regarde en face et non du haut vers le bas. Les enseignements que nous recevons lorsque nous prenons le temps de les écouter nous ont souvent montré ce que ce pays avait de force et de dignité malgré les profonds malheurs de son histoire. Ne pas comprendre cette évidence, c'est passer à coté d'Haïti, c'est s'exposer au jugement en silence du héros du splendide roman *Yanvalou pour Charlie* de Lyonel Trouillot : «*Francine, avec les réflexes d'une authentique experte ès charité, l'a pris pour un enfant perdu et lui a parlé comme on s'adresse à un bébé. S'était-il égaré ? nous pouvions le guider... Voulait-il un verre d'eau ? Elisabeth, plus pragmatique, craignant la menace d'un mendiant, lui a conseillé d'aller à côté ; dans la maison de commerce spécialisée dans le change des devises, où l'on maniait du cash. Il les a regardées l'une et l'autre sans rien dire : « Toi, la débile ; toi la pimbêche, foutez-moi la paix ». Il n'a pas prononcé les mots, pourtant j'ai la certitude de les avoir entendus »(23).*

Journalistes courageux, rarement complaisants, cinéastes, peintres, écrivains remarquables, entrepreneurs innovants et luttant au quotidien malgré les obstacles, hommes et femmes levées au petit matin pour vendre toute la journée en plein cagnard des biens alimentaires ou autres, sur les routes ou les marchés surpeuplés, femmes haïtiennes qui dans les zones rurales de Mirebalais ou les bidonvilles de Port-au-Prince nous confiaient leur souci d'assurer la scolarité de leurs enfants : nous sommes loin d'un peuple maudit et ne pouvons que partager les propos de l'écrivain Dany Laferrière : « *Lorsque l'ambassade du Canada m'a proposé d'embarquer vendredi, j'ai accepté car je craignais que cette catastrophe ne provoque un discours très stéréotypé. Il faut cesser d'employer ce terme de malédiction. C'est un mot insultant qui sous-entend qu'Haïti a fait quelque chose de mal et qu'il le paye. C'est un mot qui ne veut rien dire scientifiquement. On a subi des cyclones, pour des raisons précises, il n'y a pas eu de tremblement de terre d'une telle magnitude depuis deux cents ans. Si c'était une malédiction, alors il faudrait dire aussi que la Californie ou le Japon sont maudits. Passe encore que des télévangélistes américains prétendent que les Haïtiens ont passé un pacte avec le diable, mais pas les médias... Ils feraient mieux de parler de cette énergie incroyable que j'ai vue, de ces hommes et de ces femmes qui, avec courage et dignité, s'entraident. Bien que la ville soit en partie détruite et que l'Etat soit décapité, les gens restent, travaillent et vivent. Alors de grâce, cessez d'employer le terme de malédiction, Haïti n'a rien fait, ne paye rien, c'est une catastrophe qui pourrait arriver n'importe où* » (24).

Cette énergie incroyable, nous la retrouvons également dans ces mots du directeur administratif d'AIC, Nathalie Barrau, qui nous parvinrent au lendemain du séisme: « *De toute façon nous avons eu la vie et nous ne pouvons pas baisser les bras de désespoir. Il faut reconstruire* ». Les drames n'ont pourtant pas épargné la compagnie AIC, loin s'en faut.

Cette énergie qui n'est pas celle du désespoir, car elle existait bien avant le séisme, nous la percevons dans le travail quotidien post-séisme de cet assureur. Moins d'une semaine après le désastre, l'assureur partait sur le terrain pour évaluer les premiers sinistres. Isabelle Dépêche, la Directrice du Département, rédigea alors un premier document sur la situation des deux programmes de microassurance. Le document se concluait par la phrase : « *Although AIC has in the past three years been modernizing the insurance sector in Haiti through innovations such as credit/life with Fonkoze and Protecta as a true contribution to the fight against poverty; the question remains on the insurability and long term sustainability of these innovations. With regards to the latest event touching our country, it would be in the best interest of the population that AIC continues in this great initiative path, in making accessible fighting tools to a nation that has become even more vulnerable than before. Along with its strategic partners, FONKOZE, BNC, SOGESOL, and the funeral network, AIC should find the best approach to mitigate and continue the implementation process of both microinsurance portfolios, innovations so close to the Haitian culture and so clearly valued by the population* » (25).

Les doutes, les douleurs et les épuisements sont pourtant bien là. Les préoccupations tout autant, comme celles exprimées au Bureau de MicroInsurance network : « *We are concerned about being able to continue to remain within prudential norms. Consultancy for the future on performance indicators and actuarial analysis will be important. Since several of our distribution points for the commercialization of our products have been damaged, outreach to clients will inevitably diminished considerably and implementation cost will also need to be addressed. Haiti before the quake already had a weakness in identification of the general population, since the event, the problem has increased significantly and we will need to reinforce our capacity to identify properly our clients and their relatives. We have worked very long and very hard to have finally introduced micro insurance to the general public in Haiti, and would like to secure long term viability that will be favorable to our clients. We are strong believers that insurance is a key factor in Haiti's fight against poverty and this will become much harder* » (26).

AIC est certes un grand assureur, n'hésitant pas à utiliser des nouvelles technologies pour faciliter son travail au cœur des populations à faibles revenus, à mobiliser des outils comme Facebook pour atteindre cette fois ses clients moins défavorisés, comme en témoigne ce message adressé dès le 22 janvier : « *A tous nos assurés, nous vous confirmons notre engagement à vous servir quand vous avez le plus besoin de nous. Visitez notre site internet pour tout avis de sinistre. nous ferons tout notre*

*possible pour vous servir dans les meilleures conditions que possible. Que Dieu vous bénisse. Sincèrement* » (27).

Cette exemplarité se retrouve dans de nombreux endroits d'Haïti, transcendant les catégories sociales. Si Haïti cumule de nombreuses difficultés, en raison d'un Etat qui fut soit tyrannique, soit largement défaillant, son histoire ne se réduit pas à ses catastrophes naturelles, ni à ses souffrances.

La première République noire, la première à avoir aboli l'esclavage, fut aussi en 1939 l'une des rares lumières dans la nuit. Le 29 mai 1939, alors que pour des prétextes économiques, politiques, voire raciaux, les frontières du monde entier se fermaient aux Juifs souhaitant quitter l'Allemagne nazie, l'Autriche annexée et la Tchécoslovaquie, toute personne d'origine juive désireuse d'obtenir la nationalité haïtienne pouvait en faire la demande dans les consulats d'Haïti à l'étranger (28). Au regard de la facilité à accorder des centaines de milliards pour le sauvetage d'un système financier plus que défaillant et le peu d'empressement à anticiper les drames humains, il semblerait que la malédiction ne soit pas là où l'on croit.

Michel FRADIN de BELLABRE et Marc NABETH

(1) Jean-Jacques Rousseau, *Lettre sur la Providence*, 1756.

(2) *Le Figaro*, 14 janvier 2010.

(3) Michel Fradin de Bellabre, *Etude comparative en vue de la création d'un Corps de Protection Civile en Haïti*, Port-au-Prince, juin 2009.

(4) On signalera notamment les travaux d'Eric Calais, géophysicien et professeur à l'Université Purdue (Indiana, Etats-Unis), dont *L'aléa sismique en Haïti. Cadre géographique et temporel*, Programme d'appui à la mise en œuvre d'un plan national de gestion du risque et de prévention des désastres, octobre 2002 ; *Projet d'identification de la menace sismique en Haïti*, Port-au-Prince, Bureau des mines et de l'énergie, mai 2005 ; *Mesures GPS en Haïti. Application à l'aléa sismique*, rapport d'étape, Port-au-Prince, Bureau des mines et de l'énergie, juin 2007 ; en collaboration avec Claude Prepetit, *Risques sismiques en Haïti: enjeux et perspectives*, conférence prononcée à la Faculté des Sciences de l'Université d'Etat d'Haïti, mai 2008.

(5) Michel Fradin de Bellabre, *Etude comparative en vue de la création d'un Corps de Protection Civile en Haïti*, op. cit.

(6) Thomas Lalime, « Catastrophes naturelles en Haïti. Passer de la gestion de l'urgence à la prévention efficace », *Le Matin*, N°32304, 5 juin 2008.

(7) Yvette Veyret, « Risques et prévention », *Questions internationales*, N°19, mai-juin 2006.

(8) Pour en savoir plus voir notamment [www.aic.ht](http://www.aic.ht), [www.microassurance.ht](http://www.microassurance.ht) et

<http://www.ilo.org/public/french/employment/mifacility/grantees/aic.htm>.

(9) Voir [http://www.worldforum-lille.org/fr/edition\\_2009\\_l\\_argent\\_responsable/le\\_contenu\\_des\\_conferences](http://www.worldforum-lille.org/fr/edition_2009_l_argent_responsable/le_contenu_des_conferences).

(10) Voir [www.fanaf.org/IMG/pdf/20091022-Intervention\\_Isabele\\_Delpeche.pdf](http://www.fanaf.org/IMG/pdf/20091022-Intervention_Isabele_Delpeche.pdf).

(11) Voir <http://www.ilo.org/public/french/employment/mifacility/index.htm>.

(12) Voir <http://pioneersofprosperity.org/index.php?lang=french>.

(13) François-Xavier Albouy, « L'assurance, cela sert d'abord à réduire la pauvreté », in le dossier « Vulnérabilité : assurance et solidarité », *Risques*, N°77, mars 2009.

(14) Serge Sur, « Révolte des éléments et relations internationales », *Questions internationales*, N°19, mai-juin 2006.

(15) Les articles de Michel Vaté son disponible sur <http://institut-thomas-more.org/welcome/developpement>.

(16) William T. Vollmann, *Pourquoi êtes-vous pauvres ?*, Actes Sud, 2008.

(17) *Le Monde*, 15 janvier 2009.

(18) Régis Debray, *Haïti et la France*, La Table ronde, 2004.

(19) Christophe Wargny, *Haïti n'existe pas. 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, édition Autrement, 2004.

(20) Nancy Roc, *Haïti-Environnement : de la « Perle des Antilles » à la désolation*, 24 septembre 2008.

(21) Natacha Odonnat, *Etude relative à l'environnement sanitaire haïtien*, juin 2008, et Pierre Adam, *Pour une gestion économique et rationnelle des déchets solides de la ville du Cap-Haïtien : un manuel technique pour faciliter un traitement moderne, adapté aux conditions locales*, Presses Nationales d'Haïti, 2008.

(22) Sylvie Brunel, « Comment le Sud peut s'en sortir », magazine *L'Histoire*, N°349.

(23) Lyonel Trouillot, *Yanvalou pour Charlie*, ed. Actes Sud, 2009.

(24) *Le Monde*, 16 janvier 2010.

(25) Isabelle Delpeche (dir.), *Earthquake impact on Micro Insurance*, 23 janvier 2010.

(26) Le Microinsurance Network a été fondée en 2002 sous le nom de « Groupe de travail du CGAP sur la Micro-assurance » par des bailleurs de fonds, agences multilatérales, professionnels de l'assurance et d'autres parties intéressées engagées dans la promotion et le soutien de la micro-assurance dans les pays en voie de développement. Pour en savoir plus, voir : <http://www.microinsurancenet.org/fr/index.php>.

(27) Voir <http://www.facebook.com/pages/Alternative-Insurance-Company-S-A-Haiti/265380887946>.

(28) Raphaël Paquin et José Brax, *Histoire d'Haïti. 1492-2004*, 2006.